

## REUNION D'INFORMATION ET DE DEMONSTRATION DU PORTAIL TAP

**Mardi 13 décembre, 17h30 - ALSH « Au jardin des enfants - 2 Bis rue Saint Aubin**

Pour votre information, nous vous rappelons ci-dessous l'ordre des priorités servant de cadre à l'élaboration des groupes :

- La similarité éventuelle du choix d'activité fait par votre enfant sur les périodes précédentes
- Le retour de la fiche de positionnement dans les délais impartis
- La présence « déclarée ponctuelle ou régulière » de votre enfant sur le Temps d'Activités Périscolaires du mardi après-midi
- Le « bon » comportement de votre enfant sur les Temps d'Activités Périscolaires (après-midi + pause du midi)

### CONTACTS

#### SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

**MAIRIE DE LANGUIDIC**  
2 rue de la Mairie BP2  
Tél: 02 97 65 19 19

Du lundi au vendredi  
9h/11h30  
Sur rdv l'après-midi

**ACCUEIL DE LOISIRS**  
Au jardin des enfants  
2 bis rue St Aubin  
Tél: 02 97 84 96 03

Du lundi au vendredi  
9h/11h30  
Sur rdv l'après-midi

### INFORMATION PARENTS

#### Référents par école

**Jules VERNE** : Anita LE HUEC.  
Tél. 02.97.85.91.47  
Mail. [apsjvkergonan@gmail.com](mailto:apsjvkergonan@gmail.com)

**Georges BRASSENS** : Sébastien LE GOFF.  
Tél. 06.33.18.40.14  
Mail. [sej@languidic.fr](mailto:sej@languidic.fr)

**Notre Dame des Fleurs** : Chantal LE ROUZIC.  
Tél. 06.62.44.98.90  
Mail. [alsh.languidic@orange.fr](mailto:alsh.languidic@orange.fr)



**Mairie de Languidic**

**Service Enfance Jeunesse Sports**

## TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

### NOUVEAU

MODIFICATION DE LA PROCEDURE D'INSCRIPTION  
A PARTIR DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

REUNION D'INFORMATION ET DE DEMONSTRATION DU PORTAIL TAP

**Mardi 13 décembre, 17h30 - ALSH « Au jardin des enfants - 2 Bis rue Saint Aubin**



## INSCRIPTION AUX TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Depuis plusieurs années, la Mairie de Languidic organise et gère les temps d'activités périscolaires (TAP) des écoles de son territoire. Ces temps, gratuits et facultatifs sont proposés à tous les enfants de la commune.

Ces temps se déroulent entre midi et 14 heures pour tous et l'après-midi de 15h30 à 16h30 selon l'école et la classe de votre enfant.

**A partir du lundi 12 décembre**, et pour des facilités de gestion des dossiers et d'encadrement des enfants, il faudra désormais procéder à l'inscription de votre enfant via le portail famille Internet du Service Enfance Jeunesse Sport avant chaque début de période.

Il est donc demandé de **s'inscrire pour la période du mardi 3 janvier 2017 au vendredi 10 février 2017**:

- Ecole Georges BRASSENS; temps méridien (midi) et séances d'après-midi (lundi pour les maternels, mardi pour les primaires)
- Ecole Jules VERNE, temps méridien (midi) et mercredi matin
- Ecole Notre dame des Fleurs, temps méridien et séances d'après-midi (jeudi ou vendredi)

Le Maire  
Patricia KERJOUAN

**NB.** Si vous n'avez pas d'accès internet à partir de chez vous, vous pouvez y avoir accès à l'EMA, via l'un des ordinateurs destinés au public. Vous pouvez également vous rendre soit à la Maison de l'Enfance, soit à la garderie périscolaire des écoles afin de retirer une fiche d'inscription en version papier ou encore être reçu physiquement en mairie ou à la Maison de l'Enfance pour procéder à la constitution de votre dossier.

Procédure sur le portail (<http://languidic.enf.portail-defi.net>)

Deux cas de figure se présentent à vous :

- **Un de vos enfants a déjà fréquenté l'accueil de loisirs un mercredi ou lors de vacances scolaires depuis 2007**, vous avez déjà un dossier d'inscription et donc, des codes de connexion. Rendez-vous à l'adresse internet suivante (<http://languidic.enf.portail-defi.net>) et procédez à l'inscription de votre enfant pour la période déterminée. En cas de perte ou d'oubli, vous pouvez aussi récupérer vos identifiants de connexion auprès du Service Enfance Jeunesse Sport (ALSH, garderies, bureau jeunesse en mairie)

- **Vous n'avez aucun enfant ayant fréquenté l'accueil de loisirs depuis 2007** et vous allez donc procéder à votre première connexion au portail. Rendez-vous à l'adresse suivante (<http://languidic.enf.portail-defi.net>) et commencez à remplir la demande de dossier afin d'obtenir vos codes de connexion en cliquant sur « **nouveau compte** ». Ils vous seront transmis par le SEJS par retour de mail. Les inscriptions se font pour une période TAP (c'est-à-dire pour une période qui va de la reprise d'école jusqu'aux vacances scolaires suivantes).

A l'adresse : <http://languidic.enf.portail-defi.net>, avec vos identifiants :

1. Indiquer ses identifiants et mot de passe (contacter le SEJS pour se les procurer)
2. Deux inscriptions sont à faire:

### 2.a. Le temps méridien. (12h/14h)

- Cliquer sur « inscriptions » et sélectionner l'enfant (cadre n°1) dont vous voulez réaliser l'inscription. A chaque enfant, apparaît des activités qui lui sont destinées (cadre n°2, en fonction de sa tranche d'âge)
- Cliquer sur « TAP temps méridien » de l'école correspondante à votre enfant.
- Si votre enfant n'est présent que rarement sur le temps méridien, sélectionner ses jours de présence dans le cadre n°3.
- Si votre enfant est présent tous les jours, sélectionner ses jours de présence prévisibles et les dates de début de période et fin de période (du lundi 3 janvier au vendredi 10 février) dans le cadre n°4 (inscriptions multiples)

### 2.b. TAP de l'après-midi. (15h30/16h30)

Attention à la sélection de l'école de votre enfant (toutes les écoles n'ont pas TAP le même jour), à sa classe (du CP au CM2, toutes les activités ne concernent pas votre enfant) et au choix de l'activité. (les effectifs sont limités par activité en fonction du taux d'encadrement ou de la nature de l'activité)

- Cliquer sur « inscriptions » et sélectionner l'enfant de votre choix. Puis sélectionner l'activité que souhaite faire votre enfant.
- Pour faire votre demande d'inscription, vous pouvez soit cliquer sur les dates du calendrier pour toute la période dans le cadre n°3 ou soit passer par le cadre n°4 (inscriptions multiples) en indiquant les dates de début et de fin de période et en sélectionnant le jour de présence (ex: le mardi pour les primaires de Brassens).

Ce choix suppose sa présence régulière (Les absences sont à signaler au SEJS—Contacts au dos).

**NB:** Ces inscriptions sont des demandes auprès du SEJS. Vous recevrez ultérieurement un mail de confirmation de la validité de l'inscription.

